

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 juin 2014

Etaient présents : M. PERSONNIER, M. AUBERT, Mme CHALLET, Mme CONVERSIN, M. PHAL, D, BAILLEUX , M. BARALLON, M. HADJUR , M, JEANNOT, M. VINCENT
Absent : G, COULOT pouvoir à D, CONVERSIN

Secrétaire : Mme CHALLET

<p style="text-align: center;">Délibération 27-2014 Mise en place de nouveaux aménagements - RD 31 - Tunnel de la Combe Lavaux</p>

Le Conseil Municipal de Curley a délibéré sur le projet d'aménagement installé en phase test sur la D31 au niveau du tunnel de la Combe Lavaux et émet à l'unanimité un avis défavorable pour cet aménagement

Après avoir testé durant plusieurs semaines l'aménagement provisoire , et suite aux informations et remarques de nombreux usagers, le rétrécissement proposé apparaît comme beaucoup plus dangereux que ne l'était ce passage auparavant. Le croisement des voitures particulières dans le tunnel ne pose aucun problème ; il n'y pas lieu d'imposer un arrêt à tous les véhicules .

Qui plus est, cet aménagement relève d'un non-sens car la seule et stricte application du code de la route permet d'éviter le moindre croisement problématique . La priorité est toujours donnée au sens montant pour des véhicules de gabarit similaire, et donnée au véhicule le plus gros pour des véhicules de gabarit différent. La stricte application du code de la route est suffisante ,l'abandon de ce projet permettra de faire des économies substantielles et permettra ainsi d'investir sur des secteurs jugés plus appropriés (réfection de chaussées dégradées comme la RD 116 entre Curley et Chamboeuf par exemple)

<p style="text-align: center;">Délibération 28-2014 Ligne de bus N°45 « DESSERTÉ DU MARCHE DE NUITS »</p>
--

Monsieur le Maire expose les faits suivants :

- la commune est actuellement desservie par la ligne du bus n°45, cette desserte présente un caractère social évident mais un déficit financier en résulte ;
- la convention de transport public de la Communauté de Communes du Pays de Nuits Saint Georges avec l'entreprise KEOLIS VAL DE SAONE et avec le Conseil Général entre arrive à échéance le 31 août 2014 ;
- le Conseil Général prévoit de maintenir son financement à hauteur de 50% du montant du déficit d'exploitation, le solde restant est à financer par les communes desservies en fonction du nombre d'habitant (recensement INSEE, population légale en vigueur au 1er janvier de chaque année).

Vu cet exposé,
le Conseil Municipal

DELIBERE et DECIDE :

- de ne pas renouveler la convention

Le Conseil municipal vote pour élire les grands électeurs qui voteront pour les élections sénatoriales , M PERSONNIER michel , M BAILLEUX dominique , MME CHALLET sylvine et M AUBERT grégory sont élus dans l'ordre mentionné ci dessus

Le problème du passage de nombreux camions chargés de bois à destination de la ferme de chazan est évoqué , plusieurs pistes sont envisagées : mises en sens unique de la route de chazan , limitation du tonnage . La route a été refaite il y a quelques années mais elle ne supporte pas des charges aussi importantes . Des renseignements vont être pris avant de prendre une décision .

A ce jour la combe lavax ne permet que difficilement le passage des camions , c'est pour cette raison qu'ils emprunte la combe de chambolle et arrive à curley .

Le Maire fait état de demandes de révision de la carte communal dans le secteur "derrière la loge" . La Direction départemental des territoires et le syndicat qui a mis en place le schéma de cohérence territoriale ont été interrogés : la modification de la carte communale ne peut intervenir que dans le cadre d'un projet d'intérêt général , de plus la carte communale est récente et il y a encore des terrains à bâtir disponible ; en conséquence il n'est possible de donner une suite favorable

La séance est close à 21 heures 30